

NOMBRE DE POINTS PAR CATEGORIE DE FORMATIONS ET ACTIVITÉS COMPLEMENTAIRES:

(Sous réserve de présenter une attestation de présence signée du responsable)

Catégories de formations et d'activités complémentaires	Nombre de points correspondants
Formation du catalogue ADUM	5h en présentiel :1point
Cycle de séminaires	5h en présentiel :1point
Cours (M2, école d'été...)	5h en présentiel :1point
Engagement associatif étudiant	1 à 3 points
Engagement dans la démocratie académique	Points en fonctions du temps de travail personnel
Engagement dans les comités d'évaluation et jurys	Points en fonctions du temps de travail personnel
Doctorant.e chargé.e de mission d'enseignement	7 points pour la formation à l'enseignement
Enseignement devant étudiants	Entre 10 et 25 HETD maximum : 5 points
Co-Encadrement d'étudiant.e.s en laboratoire	Maximum 3 points
Membre d'un comité d'organisation	Points en fonctions du temps de travail personnel
Participation à un programme de mentorat	1 à 3 points
Formation à la médiation scientifique	7 points
Activité de médiation diverses	5 points pour 20 jours maximum
Formations dédiées l'expertise ou la valorisation	7 points
Activités d'expertise ou de valorisation diverses	5 points pour 20 jours maximum
Autre activité formatrice hors catalogue	Points attribués en fonction de la durée